



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

12^e séance

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	RAPPORT
1 INTRODUCTION 1	DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
2. THÈMES DISCUTÉS AYANT AMENÉ À UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2	
3. CONCLUSION 2	
	CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA FOIRE DE SAINT- BLAISE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il vous est soumis le projet de règlement de la Foire de Saint-Blaise modifié en regard des différents éléments qui sont développés ci-après.

1. Introduction

Le Conseil communal a fait part à la Commission financière et de gestion de sa volonté de modifier le règlement de la Foire de Saint-Blaise, qui date du 9 mars 1998, afin que celui-ci réponde aux différentes révisions législatives cantonales et à l'évolution de la Foire de Saint-Blaise. L'étude de la révision dudit règlement a été entreprise dans un premier temps par la Commission du 3 Février et l'administration, dans le but d'un « toilettage » permettant une mise en conformité du Règlement de la Foire en regard du règlement type de commune élaboré par le Service des communes (SCOM). Il a été décidé de procéder à une étude complète dudit règlement afin de pouvoir vous soumettre un règlement proche du règlement type, complété de quelques spécificités saint-blaisoises.

Le projet de règlement modifié a été avalisé par le Conseil communal. Il a ensuite été soumis au SCOM pour vérification de son contenu et de sa légalité. Le SCOM l'a approuvé le 2 octobre 2018 et la Commission du 3 Février en date du 11 octobre 2018.

Ce projet est dès lors soumis à votre Autorité. En cas d'acceptation, il sera soumis au Conseil d'Etat pour sanction au terme du délai référendaire.

